



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Val-des-Sources (Québec) J1T 2B4
T. : 819-879-6661
mrc.info@mrcdessources.com

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier de la MRC des Sources, que le **Règlement 282-2024 édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 révisé sur le territoire de la MRC des Sources** est entré en vigueur conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le cinq avril de l'an deux mille vingt-quatre (5 avril 2024).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté des Sources ou sur son site Web <https://mrcdessources.com/> ou au bureau municipal de chacune des sept municipalités du territoire de la municipalité régionale de comté, et ce, durant les heures régulières de bureau.

Le sommaire du plan de gestion des matières résiduelles 2024-2034 révisé sur le territoire de la MRC des Sources est disponible au lien ci-contre : [Sommaire PGMR](#)

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le chargé de projet en gestion des matières résiduelles :

M. Cédric St-Onge
Téléphone : 873 500-2456
Courriel : cstonge@mrcdessources.com.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre (5 avril 2024).

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier